



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 10803

Texte de la question

M. Philippe Rouault appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la relance par la France de l'aide publique au développement. Composante essentielle du devoir de solidarité à l'égard des pays les plus pauvres, l'aide publique au développement (ADP) va connaître en 2003 une relance significative. En effet, dans le cadre des engagements pris à Monterrey en mars 2002, le Président de la République et le Gouvernement ont réaffirmé l'engagement de la France d'augmenter son aide publique de 50 % en cinq ans afin d'atteindre 0,7 % du PIB en dix ans. Les contributions volontaires de la France aux organisations internationales, et plus particulièrement aux agences des Nations unies, vont ainsi être revalorisées. Il souhaiterait alors connaître les répartitions des crédits qui seront alloués à ces différentes organisations internationales.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Président de la République et le Gouvernement ont réaffirmé, dans le cadre d'une nouvelle dynamique de partenariat issue de la conférence de Monterrey, du sommet du G8 de Kananaskis et du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, l'engagement de la France d'augmenter son aide publique au développement afin que celle-ci atteigne un niveau de 0,5 % du PIB en 2007 et de 0,7 % du PIB en 2012. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 11 décembre 2002 a indiqué que cette augmentation devrait concerner notamment les contributions volontaires versées aux organisations internationales, et plus particulièrement aux agences des Nations unies. Un récent rapport conjoint de l'Inspection générale des Finances et de l'Inspection générale des Affaires étrangères sur l'impact des contributions françaises aux institutions multilatérales montre en effet que les contributions de la France au système des Nations unies ne représentent que 3,1 % de son APD et 10 % seulement de son aide multilatérale (contre 29 % en moyenne pour les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE). Concrètement, l'objectif poursuivi par la France est de faire partie à terme des principaux contributeurs volontaires aux agences humanitaires et de développement des Nations unies qui interviennent dans des domaines ou des zones correspondant aux priorités françaises. La définition des principaux domaines d'application de cette augmentation, ainsi que de ses modalités et de son calendrier sont actuellement en cours d'examen. Cette augmentation ne devrait toutefois pas être engagée avant 2004, l'accroissement de notre APD (0,39 % du PIB en 2003 selon les estimations du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ayant porté cette année sur nos contributions au fonds européen de développement et sur la réduction de la dette des pays les plus pauvres. Dans ce contexte les contributions volontaires aux agences des Nations unies n'ont pas pu être augmentées par rapport à 2002 (quarante huit millions huit cent mille euros). L'honorable parlementaire voudra bien trouver ci-dessous la répartition des contributions volontaires de la France aux agences des Nations unies financées sur le chapitre 42-32 article 10 retenue par le ministère des affaires étrangères pour 2003.

	2003 REPARTITION (en euros)
Fonds et programmes	
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	16 000 000
Haut commissariat aux réfugiés (HCR)	8 150 000
Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)	7 500 000
Programme alimentaire mondial (PAM)	3 000 000
Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	2 000 000
Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP)	1 220 000
Fonds d'équipement des Nations unies (FENU)	1 200 000
Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)	1 350 000
Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)	915 000
Programme commun co-parrainé sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	445 000
Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH)	130 000
Volontaires des Nations unies (VNU)	100 000
Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM)	100 000
Sous-total	42 110 000
Institutions spécialisées	
Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), bureau de Paris	640 000
Organisation mondiale de la santé (OMS)	300 000
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	100 000
Organisation internationale du travail (OIT), centre de Turin	92 000
Organisation maritime internationale (OMI)	90 000
Sous-total	1 222 000

Autres	
Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Centre du commerce international (CCI)	850 000
Haut commissariat aux droits de l'homme (HCDH)	825 000
Comité international de la Croix Rouge (CICR)	778 000
Bureau commun des affaires humanitaires (BCAH)	300 000
Institut international de droit du développement (IDLI)	170 000
Trafic de petites armes en Afrique	77 000
Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC)	30 000
Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	30 000
Centre d'information des Nations unies à Paris	10 000
Sous-total	3 070 000
Dépenses de rémunération	
Programme jeunes experts associés mis à disposition auprès des organisations internationales	2 460 272
Sous-total	2 460 272
Total	48 862 272

Données clés

Auteur : [M. Philippe Rouault](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10803

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 439

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2455